

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Jennifer McGahan

File N°: D02-02-22-0016

Applicant: Jennifer McGahan

Comments due date: March 29, 2022

Applicant Address: 1835 Stittsville Main Street

Development Review Planner: Colette Gorni

Applicant E-mail: mcgahanjen@gmail.com

Ward: 21 – Rideau-Goulbourn

Applicant Phone Number: 613-762-2093

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

1835 Stittsville Main Street.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to permit single detached dwellings.

Proposal Details

The subject site is an irregularly-shaped parcel with an area of 5,295 square metres, and approximately 118 metres of frontage along Stittsville Main Street. It is located along the east side of Stittsville Main Street, north of Parade Drive and south of Etta Street. The site is currently occupied a single-detached dwelling, which is accessed from Stittsville Main Street by a shared access driveway located within the City of Ottawa right-of-way. The site is surrounded by low-density residential neighbourhoods, with housing types including single-detached, semi-detached, and townhouse dwellings.

The applicant is proposing to rezone the subject property from RU (Rural Countryside Zone) to R1D (Residential First Density, Subzone D) to update the zoning to an urban designation and permit the development of additional single-detached dwellings on the property. The existing detached dwelling is remain, with two new residential lots proposed on the northern portion of the property.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Planning Committee, is May 25, 2022.

Submission Requirements

Zoning By-law Amendment

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-22- in the subject line.
2. Attend the public meeting where this proposal will be discussed.
3. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
4. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
5. Should you have any questions, please contact me.

Colette Gorni, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 21239
Colette.Gorni@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

Propriétaire : Jennifer McGahan

N° de dossier : D02-02-22-0016

Requérant : Jennifer McGahan

Date limite des commentaires : 29 mars 2022

Adresse du requérant : 1835 Stittsville Main Street

Urbaniste : Colette Gorni

Courriel du requérant : mcgahanjen@gmail.com

Quartier : 21 – Rideau-Goulbourn

N° de tél. du requérant : 613-762-2093

Conseiller du quartier : Scott Moffatt

Emplacement

1835, rue Stittsville Main

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage visant à permettre la construction d'habitations isolées.

Détails de la proposition

L'emplacement visé est une parcelle de forme irrégulière couvrant une superficie de 5 295 mètres carrés et présentant une façade d'environ 118 mètres sur la rue Stittsville Main. Il se trouve du côté est de la rue Stittsville Main, au nord de la promenade Parade et au sud de la rue Etta. Il est actuellement occupé par une habitation isolée, accessible depuis la rue Stittsville Main par une entrée de cour partagée située dans l'emprise de la Ville d'Ottawa. L'emplacement est entouré de secteurs résidentiels de faible densité, constitués d'habitations isolées, jumelées et en rangée.

Le requérant propose de faire passer la désignation de l'emplacement de RU (Zone d'espace rural) à R1D (Zone résidentielle de densité 1, sous-zone D), afin de lui attribuer une désignation urbaine et ainsi permettre la construction de nouvelles habitations isolées sur cette propriété. L'habitation isolée existante sera conservée et deux nouveaux lots résidentiels seraient créés sur la partie nord de la propriété.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 25 mai 2022. La décision relative à la demande visant la réglementation du plan d'implantation suivra l'étude par le Comité et le Conseil.

Exigences de soumission

Modification du Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-22- dans la ligne objet.
2. Participez à la réunion publique où il sera question de cette proposition.
3. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
4. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
5. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Colette Gorni, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 21239

Colette.Gorni@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-22-0016	22-0164-X		1835 rue Stittsville Main Street
I:\CO\2022\Zoning\Stittsville_Main_1835			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 02 / 24			